

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN

DATE : Le 8 septembre 2015

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Eloi Mallet, Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet, Kassim Doumbia, Jérôme Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard, Eloi Haché

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulgateion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est divulgué

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice-Eloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

(i) Réunion ordinaire publique le 1^{er} juin 2015

Proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(ii) Réunion urgente le 8 juin 2015

Proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé par le conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion urgente du 8 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(iii) Réunion urgente le 16 juin 2015

Proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy que le procès-verbal de la réunion urgente du 16 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(iv) Réunion urgente le 2 juillet 2015

Proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Eloi Mallet que le procès-verbal de la réunion urgente du 2 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

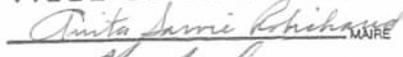
(v) Réunion extraordinaire le 20 juillet 2015

Proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juillet soit accepté tel que présenté.

5. Suivi du procès-verbal

Le secrétaire informe le conseil municipal que les suivis aux procès-verbaux ont été effectués.

VILLE DE SHIPPAGAN


ANITA SAVOIE ROBICHAUD MAIRE


SECRÉTAIRE MUNICIPAL

6. Correspondance

Aucune correspondance

7. Rapport des comités et suivi

(a) **Infrastructures et finances**

(i) *Approbation des états financiers au 31 juillet 2015*

Le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2015 démontrant un déficit de \$39,337.75 dans le fonds général et un déficit de \$6,627.89 au fonds d'eau et d'égout, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on accepte les états financiers tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(ii) *Demande de financement – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*

Proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shippagan d'un montant de 95,000\$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Shippagan convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(b) **Développement durable intégré**

Le conseiller Patrice-Eloi Mallet présente son rapport

8. **Affaires nouvelles**

1. *Demande de la Légion canadienne (Ortona 42 Shippagan)*

Ayant pris connaissance de la demande de la Légion canadienne (Ortona 42 Shippagan) demandant la permission à la ville d'installer 2 pièces d'équipement militaire dans le Parc du Centenaire sur la rue DeGrâce, il est proposé par conseiller Patrice Eloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la ville accepte de leur permettre d'utiliser une partie du Parc du centenaire, près du cénotaphe, soit 147' x 45' pour y installer 2 pièces d'équipement militaire tel que stipulé dans le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. *Salon du livre de la Péninsule acadienne*

L'entente de partenariat entre le Salon du livre et la municipalité est échue depuis le 1^{er} juillet 2014 et l'organisme propose une nouvelle entente de 3 ans avec les mêmes contributions qu'en 2014, soit \$7,500 pour les 3 prochaines années. Il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville signe l'entente de partenariat avec le Salon du livre de la Péninsule acadienne pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant de \$7,500 par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Antoine Savois
MAIRE

Chassande
SECRETARIE
MUNICIPAL

3. *Succès Jeunesse Péninsule Acadienne*

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Eloi Mallet que la ville accepte de participer à la campagne de financement de Succès Jeunesse Péninsule Acadienne en contribuant la somme de 1,000\$ annuellement pour les années 2015, 2016, 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. *Permis temporaire pour industrie aquacole (zones industrielle)*

Suite à la recommandation du comité de révision et de planification de la CSR-PA, d'ajouter des « industries aquacoles » dans les zones industrielles dans les prochaines modifications au zonage, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville autorise la CSR-PA à émettre des permis temporaires d'un an pour l'exploitation aquacole dans les zones industrielles en attendant la modification à l'arrêté de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. *CSR-PA - Demande d'avis de modification au zonage – ajouter RC dans la zone C1*

Proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville demande au Comité de révision de la CSR-PA son avis sur une modification à l'arrêté de zonage afin d'ajouter RC (habitations multifamiliales) comme usage permis dans la zone C1 (commerciale centre-ville)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. *CSR-PA – Demande de permis provisoire – RC dans la zone C1*

Dans le dossier Domaine Centre-ville, le promoteur propose la construction de 6 logements sur la 10^{ième} rue. Une modification au zonage devra être étudiée par le Comité de révision de la CSR-PA afin de permettre des constructions multifamiliales dans les zones C1. La municipalité est d'accord pour que cette modification soit apportée au plan de zonage. Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia qu'advenant une décision favorable du Comité de révision de la CSR-PA sur la modification au zonage, que la ville autorise la CSR-PA à émettre des permis provisoire à Domaine Centre-ville pour la construction de 6 appartements sur la 10^{ième} rue en attendant la modification au zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Mot du maire**

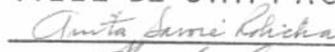
Madame la maire présente les activités qui se sont déroulées à Shippagan durant la période estivale.

10. **Levée de l'assemblée**

La réunion s'est terminée à 20 h

11. **La maire donne la parole au public**

VILLE DE SHIPPAGAN


ANITA SAVIN
MAYOR


SECRETARY
MUNICIPAL